

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2093

25 septembre 2007

SOMMAIRE

Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D. Company)	100429	Intex International S.A.	100430
All Seas Company S.A.	100418	Jan Navigation A.G.	100432
Amabili Software S.à r.l.	100437	Justelle Holdings S.A.	100448
Atlantico S.A.	100427	Kasmet S.A.	100435
Atrinity Holding S.A.	100464	Le Mur Solide S.A.	100437
Blauenberg SA	100433	Libo S.A.	100462
Bowside Investments S.à r.l.	100463	Logibat S.à.r.l.	100463
Brait S.A.	100434	Luxembourg Shipping A.G.	100429
Château de Beggen s.a.	100433	Luxembourg Shipping Services S.A.	100428
Cogit S.A.	100447	Luxmin Trade S.A.	100431
Compagnie Commerciale et Immobilière S.A.	100462	Morea Media International S.A.	100426
Compagnie de Pythagore S.A.	100447	Morea Media International S.A.	100426
Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl	100435	Nausica	100441
CTG Participations S.A.	100431	Neuenfelde Navigation AG	100431
CTG S.A.	100430	NO LIMITS Creation & Design s.à r.l.	100440
Diffusion de Saedeleer S.A.	100447	Nunes et Nunes S.à r.l.	100433
E.B. Trans S.A.	100426	Nunes & Fils S.à r.l.	100433
Elfriede Shipping S.A.	100432	Par Trois S.A.	100462
E Oppenheimer & Son Property (Luxembourg) Limited	100428	Picha S.à r.l.	100440
Euro-Immobilière S.à.r.l.	100440	Régie Saint-Paul	100439
Fiduciaire Manaco S.A.	100428	reliure saint-paul	100439
Fortis Insurance Belgium Investment Company	100434	Rima Holding S.A.	100464
GENUS Company Limited	100442	Rinascimento Sicav	100434
Gil Auto Lux S.A.	100441	Sloane Square Capital Partners, Luxembourg S.A.	100418
GIV Luxembourg S.à r.l.	100464	Sodipro	100442
Heilmann Schiffahrt S.à r.l.	100418	Solvay Finance (Luxembourg) S.A.	100427
Holfin Worldwide S.A.	100418	Stonegate Investments	100428
ING Luxembourg	100438	Tamar International S.à r.l.	100430
International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.	100449	Unalux	100425
		Xantra S.A.	100440

All Seas Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 86.787.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099575/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05304. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Heilmann Schiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 116.502.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099576/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05738. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Holfin Worldwide S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3622 Kayl, 23, rue Dideschpont.
R.C.S. Luxembourg B 127.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007099595/206/12.

(070112832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Sloane Square Capital Partners, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 130.572.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of June,
Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

Mr Gleb Ognianikov, Senior Investment Banker, with professional address at Pr. Tshernyshevskovo 1, St Petersburg 191123, Russia;

here represented Mrs Isabelle Barret, private employee, with professional address in, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated on 22 June 2007.

Which proxy, after being signed ne varietur by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as afore mentioned, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a «Société Anonyme»:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of SLOANE SQUARE CAPITAL PARTNERS, LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital shall be thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1.000) shares of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915, as amended, on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the Law of 10 August 1915, as amended, on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may furthermore issue, by way of private placement only, notes, bonds, debentures and any kind of debt and/or equity securities.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders

noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director by phone to represent him to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of April at ten o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing represented as aforementioned subscribes the whole capital as follows:

Mr Gleb Ognianikov, prenamed, one thousand shares	1,000 shares
Total:	1,000 shares

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1.800.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

- Ms Tatiana Malygina, Corporate Barrister, born on 23 October 1969 in Daugavpils (Latvia), professionally residing at Bogatov, Zhukov, MALYGINA AND PARTNERS BOLSHOI PALASHEVSKY Pu.5, Room 432, Moscow, Russia,

- Mr Gleb Ognianikov, Senior Investment Banker, born on 12 May 1972 in St Petersburg (Russia), professionally residing at Pr. Tshernyshevskovo 1, St Petersburg 191123, Russia,

- Mr Arthur Akopyan, Telecommunications CFO, born on 23 April 1973 in Sochi (Russia), residing at 16 Osennaya st., apt. 21, Moscow, Russia,

- Mr Joseph Mayor, Companies Director, born on 24 May 1962 in Durban (Africa), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed Statutory Auditor («Commissaire aux comptes»):

- WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered at the Trade and Company's Register of Luxembourg and number B 74,623.

4. The directors' and the statutory auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.

5. The registered office of the Company is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gleb Ognianmkov, Senior Investment Banquier, avec adresse professionnelle à Pr. Tshernyshevskovo 1, St Petersburg 191123, Russie,

ici représentée par Madame Isabelle Barret, employée privée, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de SLOANE SQUARE CAPITAL PARTNERS, LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La Société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La Société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La Société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La Société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la Société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 49-8, précité, de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société pourra, en outre, procéder par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur («l'Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la Société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois d'avril à dix heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant représenté comme indiqué ci-avant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Gleb Ogniannikov, prénommé, mille euros	1.000 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à cent pour-cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

100425

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.800,-.

Résolutions

Et à l'instant, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Mademoiselle Tatiana Malygina, Corporate Barrister, née le 23 octobre 1969 à Daugavpils (Latvia), avec adresse professionnelle à Bogatov, Zhukov, MALYGINA ET PARTNERS BOLSHOI PALASHEVSKY Pu.5, Room 432, Moscow, Russie,
 - Monsieur Gleb Ognianikov, Senior Investment Banker, né le 12 mai 1972 à St Petersburg (Russie), avec adresse professionnelle à Pr. Tshernyshevskovo 1, St Petersburg 191123, Russie,
 - Monsieur Arthur Akopyan, Telecommunications CFO, né le 23 avril 1973 in Sochi (Russie), avec adresse au 16 Osenyaya st., apt. 21, Moscow, Russie.
 - Monsieur Joseph Mayor, Companies Director, né le 24 mai 1962 in Durban (Afrique du Sud), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et le numéro B 74.623.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.
5. Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au représentant du comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Barret, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. LAC/2007/15347. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098219/7241/380.

(070110142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

Unalux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.048.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2001 a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Rosen avec effet au 9 avril 2001 et n'a pas procédé à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour UNALUX

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007100986/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Morea Media International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 56.076.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 31 juillet 2007 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009.

Administrateurs:

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président
- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué
- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007100977/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

E.B. Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Wandhaff-Cap, 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.281.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire et du conseil d'Administration du 28 juin 2007:

1) A été nommé Administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

M. Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

2) A été nommé Directeur Général jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

M. Blaise Durand, demeurant 1, place du 30 août 1944, F-51000 Reims

3) A été nommé Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2007:

EURAUDIT SARL, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007100976/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Morea Media International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 56.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100974/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05400. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Atlantico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.873.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Sinan Sar, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur
- Madame Monique Juncker, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour ATLANTICO S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007100987/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Solvay Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.650.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 10 août 2007

1. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

2. Monsieur Paul Wolff, administrateur de sociétés, né le 26 août 1947 à Eischen (Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, a été reconduit dans ses mandats de président du conseil d'administration et administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

3. Monsieur Edward Bruin, administrateur de sociétés, né le 4 mai 1961 à S'Gravenhage (Pays-Bas), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans ses mandats de vice-président du conseil d'administration et administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

4. Monsieur Bernard De Laguiche, administrateur de sociétés, né le 30 août 1959 à Uccle (Belgique), ayant son domicile professionnel à B-1040 Bruxelles (Belgique), 33, rue du Prince Albert, a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

5. Monsieur Pascal Hubinont, administrateur de sociétés, né le 14 janvier 1959 à Uccle (Belgique), ayant son domicile professionnel à B-1180 Uccle (Belgique), 79, avenue du Directoire, a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

6. Monsieur Emiel Mes, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1949 à Den Haag (Pays-Bas), ayant son domicile professionnel à B-1050 Bruxelles (Belgique), 33, rue du Prince Albert, a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007100980/29/37.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06773. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070113759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**E Oppenheimer & Son Property (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée,
(anc. Stonegate Investments).**

Siège social: L-1530 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 83.381.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

E OPPENHEIMER & SON PROPERTY (LUXEMBOURG) LIMITED

Signature

Référence de publication: 2007100971/3528/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09771. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070113754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Fiduciaire Manaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 19.797.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2007100970/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06920. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070113747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.715.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 30 juillet 2007

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Jules Roebben, demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 7 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
LUXEMBOURG SHIPPING SERVICES S.A.
Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007100978/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06864. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Luxembourg Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.197.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 30 juillet 2007

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Jules Roebben, demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 7 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
LUXEMBOURG SHIPPING A.G.
Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007100979/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D. Company), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 37.245.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 juin 2007, les mandats des administrateurs:

Monsieur Christian Lederer, Administrateur, 31, Eben, A-4813 Altmünster,

Madame Isabella Lederer, Administrateur, 31, Eben, A-4813 Altmünster,

Madame Helga Lederer-Ankershofen, Administrateur-Délégué, 31, Eben, A-4813 Altmünster,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

Madame Barbara Lederer, 31, Eben, A-4813 Altmünster

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Christian Lederer, Administrateur
- Madame Isabella Lederer, Administrateur
- Madame Helga Lederer-Ankershofen, Administrateur-Délégué

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D. COMPANY)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007100988/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Intex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.976.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 20 juillet 2007

Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 13 septembre 1970, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Daniel Galhano, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

INTEX INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007100989/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.844.

—
Suite aux résolutions des Associés prises en date du 25 juillet 2007, Monsieur Philippe Toussaint, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommé aux fonctions de gérant A pour une durée indéterminée en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant A démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour TAMAR INTERNATIONAL S.à .r.l.

E. Magrini

Gérant B

Référence de publication: 2007100990/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

CTG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 127.425.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 29. Juni 2007

Es ergibt sich aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 29. Juni 2007,

- 1.) dass Herr Dirk Wehinger von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten ist;
- 2.) dass die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft auf fünf festgesetzt wurde;
- 3.) dass die Folgenden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt wurden:
 - a.) Herr Siegfried Apfel, Geschäftsführer, geboren am 12. Mai 1957 in Maselheim, Deutschland, geschäftsansässig in Wilhelm-Heinrich-Strasse 11, D-66117 Saarbrücken;
 - b.) Herr Ralf Nisar, Geschäftsführer, geboren am 23. Dezember 1957 in Bischhofsheim, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstrasse 20, D-70182 Stuttgart;
 - c.) Herr Mario Di Stefano, Avocat à la Cour, geboren am 26. September 1960 in Stuttgart, Deutschland, berufsansässig in 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- 4.) dass die Mandate der neu ernannten Verwaltungsratsmitglieder in der ordentlichen Generalversammlung enden, die im Jahr 2012 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007100997/1729/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

CTG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 122.969.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 29. Juni 2007

Es ergibt sich aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 29. Juni 2007,

1.) dass Herr Dirk Wehinger von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten ist;

2.) dass zum Mitglieder des Verwaltungsrats ernannt wurde:

a.) Herr Ralf Nisar, Geschäftsführer, geboren am 23. Dezember 1957 in Bischhofsheim, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstrasse 20, D-70182 Stuttgart;

3.) dass das Mandat des neu ernannten Verwaltungsratsmitglieds in der ordentlichen Generalversammlung endet, die im Jahr 2012 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007100998/1729/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Neuenfelde Navigation AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.143.

EXTRAIT

Le 31 juillet 2007 s'est tenue de manière ordinaire, au siège social de la société, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée a accepté la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, à savoir Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2007 et a nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe Janssens demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

2. L'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Jules Roebben demeurant à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 7 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007100994/1066/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Luxmin Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.069.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100964/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07208. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Elfriede Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 68.822.

—
EXTRAIT

Le 31 juillet 2007 s'est tenue de manière ordinaire, au siège social de la société, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée a accepté la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, à savoir Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2007 et a nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe Janssens demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

2. L'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Jules Roebben demeurant à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 7 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007100993/1066/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04997. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Jan Navigation A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.742.

—
EXTRAIT

Le 30 juillet 2007 s'est tenue de manière ordinaire, au siège social de la société, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée a accepté la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, à savoir Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2007 et a nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe Janssens demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

2. L'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Jules Roebben demeurant à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 7 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007100992/1066/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Nunes & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nunes et Nunes S.à r.l.).**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 169, route de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 98.990.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 42292 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Référence de publication: 2007101002/211/10.

(070114209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Château de Beggen s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 4.652.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 29. Juni 2007

Es ergibt sich aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 29. Juni 2007,

1.) dass Herr Dirk Wehinger und Herr Eric Everard von ihren Mandaten als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten sind;

2.) dass zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt wurden:

a.) Herr Siegfried Apfel, Geschäftsführer, geboren am 12. Mai 1957 in Maselheim, Deutschland, geschäftsansässig in Wilhelm-Heinrich-Strasse 11, D-66117 Saarbrücken;

b.) Herr Helmut Klein, Geschäftsführer, geboren am 30. Oktober 1955 in Frommersbach, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstrasse 20, D-70182 Stuttgart;

c.) Herr Ralf Nisar, Geschäftsführer, geboren am 23. Dezember 1957 in Bischhofsheim, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstrasse 20, D-70182 Stuttgart;

d.) Herr Mario Di Stefano, Avocat à la Cour, geboren am 26. September 1960 in Stuttgart, Deutschland, berufsansässig in 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

3.) dass die Mandate der neu ernannten Verwaltungsratsmitglieder in der ordentlichen Generalversammlung enden, die im Jahr 2008 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007101000/1729/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Blauenberg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 113.125.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 29. Juni 2007

Es ergibt sich aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 29. Juni 2007,

1.) dass Herr Dirk Wehinger und Herr Eric Everard von ihren Mandaten als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten sind;

2.) dass zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt wurden:

a.) Herr Siegfried Apfel, Geschäftsführer, geboren am 12.05.1957 in Maselheim, Deutschland, geschäftsansässig in Wilhelm-Heinrich-Strasse 11, D-66117 Saarbrücken;

b.) Herr Helmut Klein, Geschäftsführer, geboren am 30. Oktober 1955 in Frommersbach, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstrasse 20, D-70182 Stuttgart;

c.) Herr Ralf Nisar, Geschäftsführer, geboren am 23. Dezember 1957 in Bischhofsheim, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstrasse 20, D-70182 Stuttgart;

d.) Herr Mario Di Stefano, Avocat à la Cour, geboren am 26. September 1960 in Stuttgart, Deutschland, berufsansässig in 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

3.) dass die Mandate der neu ernannten Verwaltungsratsmitglieder in der ordentlichen Generalversammlung enden, die im Jahr 2012 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007100999/1729/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Rinascimento Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 66.572.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 12 juillet 2007

Le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de RINASCIMENTO SICAV (la «Société») prend connaissance de la décision de Monsieur Carlo Gallina de renoncer à son poste d'administrateur de la Société avec effet au 11 juillet 2007.

En conséquence, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet au 11 juillet 2007 et sous réserve de l'approbation des autorités luxembourgeoises, Madame Giovanna Angari, Deputy General Manager, MELIORBANCA SGR S.p.A., via Borrromei, 5, I-20123 Milan, au poste d'administrateur de la Société, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2007100995/3085/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Brait S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2007, la démission de M. John Joseph Coulter en date du 6 octobre 2006 et la cooptation en date du 20 février 2007 de M. Andrew Donald Campbell au Conseil d'administration a été ratifiée.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2007, les mandats des Administrateurs MM. Antony Charles Ball, Jean Ernest Bodoni, Mervyn Eldred King, Richard John Koch, Allan Mark Rosenzweig, Christopher John Tayelor, Serge Joseph Pierre Weber, Peter Linford Wilmot, des Administrateurs non-exécutifs MM. Paul Adrian Barlow Beecroft, Hermanus Troskie, des Administrateurs exécutifs MM. Brett Ivor Childs, John Andrew Gnodde et Andrew Donald Campbell ainsi que celui du Réviseur indépendant DELOITTE S.A. ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour BRAIT S.A.
EXPERTA LUXEMBOURG
C. Day-Royemans / L. Heck
Vice Président

Référence de publication: 2007100991/1017/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Fortis Insurance Belgium Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.001.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100965/1856/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03734. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.925.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 2 août 2007, qu'il a été décidé à l'unanimité d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2007 de Monsieur Raymond Melchers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007100975/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Kasmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.802.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Marc Scholtes, employé privé, né à Luxembourg, le 24 novembre 1962, demeurant à L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.

2) Monsieur Joël Ghys, ouvrier, né à Luxembourg, le 27 juin 1965, demeurant à L-8140 Bridel, 79, route de Luxembourg. Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KASMET S.A.

Cette société aura son siège dans la commune de Steinsel. pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente, respectivement la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, suivant le choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 2^e jeudi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures, sauf si ce jour est un jour férié, le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2008.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Marc Scholtes, préqualifié	50 actions
2) Monsieur Joël Ghys, préqualifié	<u>50 actions</u>
Total	100 actions

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent soixante-quinze euros (1.475,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;
- 2.- sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Scholtes, préqualifié.
 - b) Monsieur Joël Ghys, préqualifié.
 - c) La société civile immobilière S.C.I. J & M 2004/2 (RC E 505) avec siège à L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.
3. est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée LUXREVISION S.à.r.l. (RC B 40.124), avec siège à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

4. le siège social de la société est fixé à L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Scholtes, J. Ghys, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9296. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 août 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007100611/207/89.

(070113770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Le Mur Solide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.407.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

LE MUR SOLIDE S.A.

G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007100608/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06914. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Amabili Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 42, rue Pulvermühle.

R.C.S. Luxembourg B 130.800.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Guido Emanuele Amabili, informaticien, né à Luxembourg le 7 novembre 1974, demeurant à L-2356 Luxembourg, 42, rue Pulvermühle.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AMABILI SOFTWARE S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a comme objet la conception et l'évaluation d'interfaces homme-machine. En outre elle a comme objet la création et l'exploitation de plates-formes, la collaboration informatique ainsi que le développement mobile.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Guido Emanuele Amabili, informaticien, né à Luxembourg le 7 novembre 1974, demeurant à L-2356 Luxembourg, 42, rue Pulvermühle, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2356 Luxembourg, 42, rue Pulvermühle.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Guido Emanuele Amabili, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. E. Amabili, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, Relation: LAC/2007/23361. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 août 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007100607/222/74.

(070113763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 août 2007

Premier Point de l'ordre du jour: «Création de deux postes d'administrateurs supplémentaires»

L'Assemblée décide de créer deux postes d'administrateur supplémentaires et, sous réserve d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, de nommer à ces fonctions Messieurs Hubert Clasen (avec adresse

professionnelle sise 8, rue du Pont, L-6773 Grevenmacher) et Robert Dennewald (avec adresse professionnelle sise rue des Chaux, L-5324 Contern).

Ces nominations viendront également à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007100604/1275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Régie Saint-Paul, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 26.271.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2007

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de tous les membres du conseil de gérance pour une période d'une année.

Les mandats prendront fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale décide de nommer réviseur d'entreprise la société B D O COMPAGNIE FIDUCIAIRE pour l'an 2007. Son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Dorénavant le conseil de gérance se compose comme suit:

- 1) Monsieur Patrick Ludovicy, président, gérant journalier
- 2) Monsieur Egon Seywert, membre
- 3) Monsieur Jean Vanolst, membre

Réviseur d'entreprise:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2007.

P. Ludovicy

Président du conseil de gérance, Gérant journalier

Référence de publication: 2007100591/1196/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

reliure saint-paul, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 21.121.

Procès-Verbal de la l'assemblée générale du 20 juillet 2007

L'assemblée générale décide de nommer réviseur d'entreprise la société B D O COMPAGNIE FIDUCIAIRE pour l'an 2007. Son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2007.

J. Vanolst

Président, gérant administratif

Référence de publication: 2007100590/1196/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

NO LIMITS Creation & Design s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7209 Walferdange, 29, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.440.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant
Signature

Référence de publication: 2007099760/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07879. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Picha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 4, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.504.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099761/1278/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07873. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Euro-Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7209 Walferdange, 29, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 30.598.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant
Signature

Référence de publication: 2007099763/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07879. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Xantra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.128.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G. demeurant à, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à nommer un ou plusieurs administrateur-délégué selon les termes de la loi et des statuts avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature selon les modalités légales et statutaires et les modalités précisées par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100510/657/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Nausica, Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.583.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue à L-1411, 2, rue des Dahlias, Luxembourg, en date du 8 mars 2007.

Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est reconduit pour une durée de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2007100509/1268/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10766. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Gil Auto Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 95.956.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean-Christophe Ponsson, directeur général, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-5978 Itzig, 13, rue Abbé Nicolas Weyrich.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter:

- qu'il est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme GIL AUTO LUX S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 95.956,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1097 du 22 octobre 2003

au capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-), chacune,

- qu'il décide de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, il reprend tout l'actif à son compte;

- qu'il reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;

- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes de la société;

- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ponsson, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9388. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch/Alzette, le 23 août 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007100508/219/38.

(070113885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

GENUS Company Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 98.461.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 6 juillet 2007 que:

suite à la démission du commissaire aux comptes EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2007, a été nommée en remplacement avec effet au 1^{er} janvier 2007 la société à responsabilité limitée FIDU-CONCEPT Sàrl, sise à L-2132 Luxembourg 36, avenue Marie-Thérèse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007100507/1268/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Sodipro, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.042.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme NOALEX HOLDING S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.397,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Madame Candice Katz, administrateur de sociétés, demeurant F-57000 Metz, 10, rue Charmine, (France).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SODIPRO, (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.042, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 555 du 9 juin 2005.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris par son représentant les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 20 avril 2007, Madame Candisse Katz, préqualifiée, a cédé sa part sociale qu'elle détenait dans la Société à la société anonyme NOALEX HOLDING S.A., prédésignée.

Cette cession de part sociale est approuvée conformément à l'article 8 des statuts et la gérante la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale lui cédée à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents (18.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par l'émission et la création de cent quarante-huit (148) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Souscription et libération

Les cent quarante-huit (148) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme NOALEX HOLDING S.A., prédésignée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix-huit mille cinq cents (18.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associée unique décide de remplacer les deux cent quarante-huit (248) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'associée unique accepte la démission de la gérante technique Madame Candisse Katz et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'associée unique décide:

- de transformer la société à responsabilité limitée en une société anonyme;
- de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions et le capital social sera représenté dorénavant par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale cent euros (100,- EUR) chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Rapport du reviseur d'entreprises

Cette transformation en société anonyme fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de la transformation de SODIPRO société à responsabilité limitée, en société anonyme de droit luxembourgeois.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.»

Ledit rapport, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SODIPRO (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet le commerce de produits nutritifs, hygiéniques, cosmétiques et paramédicaux, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un associé unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil

d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Septième résolution

Comme autorisé par la Loi et les statuts, Madame Candisse Katz, administrateur de sociétés, née à Metz, (France), le 13 janvier 1973, demeurant F-57000 Metz, 10, rue Charmine, (France), est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Huitième résolution

La société à responsabilité limitée READ S.à r.l., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.083, est nommée à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2013.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de mille quatre cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Katz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 août 2007, Relation GRE/2007/3457. — Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, le 17 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007100518/231/237.

(070113910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Diffusion de Saedeleer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.943.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2007

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2008.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100504/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Compagnie de Pythagore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 60.215.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011. Le nombre des administrateurs est ainsi augmenté de trois à quatre.

Puis, la même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen, Monsieur Sinan Sar et Monsieur Jacques Claeys, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier, MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra également fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A.

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007100496/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Cogit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.483.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2007 à 10.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs Monsieur Jean-Marc Heitz, Madame Romaine Scheifer-Gillen et de Monsieur Georges Diederich et du Commissaire aux Comptes Monsieur Patrick Harion.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Jean Quintus, né le 2 novembre 1939 à Peppange (Luxembourg) et demeurant à 11, rue de Fischbach L-7391 Blaschette.
- Monsieur Joseph Winandy, né le 16 avril 1946 à Ettelbruck (Luxembourg) et demeurant à 92, rue de l'horizon L-5960 Itzig

- COSAFIN S.A. Société Anonyme R.C.S. B 70.588, 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg au poste d'Administrateur,
- FIDUCIAIRE HRT, Société Anonyme R.C.S. B 125213, 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arriveront à échéance à l'assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007100470/1172/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Justelle Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 47.090.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire:

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ENEMGE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire:

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis

1. Que la société anonyme holding JUSTELLE HOLDINGS S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 47.090, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 264 du 6 juillet 1994, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 466 du 18 juin 1999.

2. Que le capital social de la société anonyme holding JUSTELLE HOLDINGS S.A. s'élève actuellement à EUR 3.024.000,- représenté par 12.200 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding JUSTELLE HOLDINGS S.A.

4. Que par la présente, la soussignée prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding JUSTELLE HOLDINGS S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9958. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007100491/211/49.

(070113915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.997.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of August.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the «EGM») of INTERNATIONAL FINANCIAL DATA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), «société anonyme» having its registered office at L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 81.997, incorporated on May 11, 2001, by a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1073 on 27 November 2001. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 14 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 597 on 16 June 2004.

The meeting was declared open at 3:00 p.m. and was presided over by Mr Hermann Beythan, lawyer, residing professionally in Luxembourg who appointed Mr Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Mrs Patrice Permantier, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

All shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1 The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialed *ne varietur*, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

2 It results from the said attendance list that all the shares of the Company are present or represented at the meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholders have been informed before this meeting

3 The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

To amend articles 1 to 21 of the articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), to read as follows:

«Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation.

The company will exist under the name of INTERNATIONAL FINANCIAL DATA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»).

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the activity as a registrar and transfer agent (this denomination being replaced by «registrar agent» as from 1st November 2007) pursuant to article 24 G) of the law of 5 April 1993 on the financial sector (said article to be replaced as from 1st November 2007 by article 25 of the law of 5 April 1993 on the

financial sector as amended by the law of 13 July 2007 on markets in financial instruments) and notably, the receipt and execution of orders relating to financial securities including the keeping of the register for the issuer and any other authorised activity.

The corporate object of the Company is further the operation of computer systems and communications networks for the financial services industry and the provision of related services to Luxembourg and non-Luxembourg clients, the entering into related contracts for the provision of such services pursuant to the article 29-3 of the law of 5 April 1993 on the financial sector. As from 1st November 2007, the corporate object of the Company will be the operation of primary computer systems pursuant to the new article 29-3 of the law of 5 April 1993 on the financial sector as amended by the law of 13 July 2007 on markets in financial instruments.

In general, the Company may carry out any operation and perform all activities directly or indirectly linked to and deemed useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose, remaining always within the limitations set forth by law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued and paid-up capital of one million nine hundred and five thousand US dollars (US \$ 1,905,000.-) divided into one hundred ninety thousand and five hundred (190,500) shares with a par value of ten US dollars (US \$10.-) per share, each fully paid-up.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of Directors, Independent External Auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. If the Company has only one shareholder, the board of directors may be composed of only one member.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

If the board of directors is composed of only one member, the Company shall be bound by the sole signature of the sole director.

Art. 13. Independent External Auditor. The operations and books of the Company shall be supervised by an independent external auditor. The independent external auditor shall be appointed by the board of directors for a period that the board of directors shall determine and until his successor is appointed. The independent external auditor shall remain in office until he is reappointed or until his successor is appointed.

The independent external auditor in office may be removed at any time by the board of directors with or without cause.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all powers of the general meeting of shareholders.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 20th day of April of each year, at 4 p.m. Luxembourg time.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the independent external auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

One or several shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting, by five day prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of Profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December in each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the independent external auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.»

and has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

Resolved to amend articles 1 to 21 of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists hereby among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation.

The company will exist under the name of INTERNATIONAL FINANCIAL DATA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»).

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg - City by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the activity as a registrar and transfer agent (this denomination being replaced by «registrar agent» as from 1st November 2007) pursuant to article 24 G) of the law of 5 April 1993 on the financial sector (said article to be replaced as from 1st November 2007 by article 25 of the law of 5 April 1993 on the financial sector as amended by the law of 13 July 2007 on markets in financial instruments) and notably, the receipt and execution of orders relating to financial securities including the keeping of the register for the issuer and any other authorised activity.

The corporate object of the Company is further the operation of computer systems and communications networks for the financial services industry and the provision of related services to Luxembourg and non-Luxembourg clients, the entering into related contracts for the provision of such services pursuant to the article 29-3 of the law of 5 April 1993 on the financial sector. As from 1st November 2007, the corporate object of the Company will be the operation of

primary computer systems pursuant to the new article 29-3 of the law of 5 April 1993 on the financial sector as amended by the law of 13 July 2007 on markets in financial instruments.

In general, the Company may carry out any operation and perform all activities directly or indirectly linked to and deemed useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose, remaining always within the limitations set forth by law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued and paid-up capital of one million nine hundred and five thousand US dollars (US \$ 1,905,000.-) divided into one hundred ninety thousand and five hundred (190,500) shares with a par value of ten US dollars (US \$10.-) per share, each fully paid-up.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of Directors, Independent External Auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. If the Company has only one shareholder, the board of directors may be composed of only one member.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

If the board of directors is composed of only one member, the Company shall be bound by the sole signature of the sole director.

Art. 13. Independent External Auditor. The operations and books of the Company shall be supervised by an independent external auditor. The independent external auditor shall be appointed by the board of directors for a period that the board of directors shall determine and until his successor is appointed. The independent external auditor shall remain in office until he is reappointed or until his successor is appointed.

The independent external auditor in office may be removed at any time by the board of directors with or without cause.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all powers of the general meeting of shareholders.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 20th day of April of each year, at 4 p.m. Luxembourg time.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the independent external auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

One or several shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting, by five day prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of Profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December in each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the independent external auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.»

There being no further item on the agenda the chairman closed the meeting at 3.30 p.m.

The undersigned notary who speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English and followed by a French translation. In case of divergences between the English and French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire («AGE») de INTERNATIONAL FINANCIAL DATA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), société anonyme, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 81.997, constituée suivant acte notarié en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1073 en date du 27 novembre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 14 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 597 du 10 juin 2004.

L'assemblée est ouverte à 15h00 sous la présidence de Monsieur Hermann Beythan, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Monsieur Jan Vanhoutte, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Patrice Permantier, Avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Tous les actionnaires étaient présents ou représentés et ont déclaré avoir connaissance de l'ordre du jour et renoncer à chacune des procédures de convocation et autre procédure.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1 Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2 Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

3 L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

Modification des articles 1^{er} à 21 des statuts de la Société (les «Statuts») qui auront la teneur suivante:

«Titre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination INTERNATIONAL FINANCIAL DATA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»).

La Société peut être constituée par un actionnaire unique ou entre plusieurs actionnaires.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg-Ville par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet d'exercer l'activité d'agent de registre et de transfert (cette dénomination étant remplacée par celle d'«agent teneur de registre» à compter du 1^{er} novembre 2007) conformément à l'article 24 G) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ledit article étant remplacé à compter du 1^{er} novembre 2007 par l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007 sur les marchés d'instruments financiers), et notamment la réception et l'exécution d'ordres portant sur des instruments financiers, y compris la tenue du registre pour l'émetteur, ainsi que tout autre activité autorisée.

L'objet de la Société est en outre la mise en service de systèmes informatiques et de réseaux de communications pour l'industrie des services financiers et la prestation de services s'y rapportant pour des clients luxembourgeois et non luxembourgeois. Par ailleurs, l'objet de la Société est de conclure des contrats relatifs à la prestation de tels services conformément à l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A compter du 1^{er} novembre 2007, l'objet de la Société sera l'opération de systèmes informatiques primaires du secteur financier, conformément à l'article 29-3 nouveau de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007 sur les marchés d'instruments financiers.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations et activités directement ou indirectement liées et jugées utiles et nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social, dans les limites de la loi.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital émis et libéré d'un million neuf cent cinq mille dollars US (1.905.000,- USD) divisé en cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (190.500) actions, ayant une valeur de dix dollars US (10,- USD) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Réviseur d'entreprises indépendant

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la Société est constituée par un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette

urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si le conseil d'administration est composé d'un membre unique, la Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique.

Art. 13. Réviseur d'Entreprises Indépendant. Les opérations et les livres de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprises indépendant. Celui-ci sera nommé par le conseil d'administration pour une période déterminée par le conseil d'administration et jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Ce réviseur d'entreprises indépendant doit rester en service jusqu'à ce qu'il soit reconduit dans sa fonction ou que son successeur soit nommé.

Le réviseur d'entreprises indépendant peut-être révoqué par le conseil d'administration à tout moment, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Si la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 20^{ème} jour du mois d'avril de chaque année à 16 heures heure locale.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le réviseur d'entreprises indépendant peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points supplémentaires à l'ordre du jour de l'assemblée générale par avis envoyé cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les résolutions prises par l'actionnaire unique sont documentées par un procès-verbal.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au réviseur d'entreprises indépendant qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

et a demandé au notaire soussigné d'approuver les résolutions suivantes:

Résolution unique

A décidé de modifier les articles 1^{er} à 21 des Statuts comme suit:

«Titre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination INTERNATIONAL FINANCIAL DATA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»).

La Société peut être constituée par un actionnaire unique ou entre plusieurs actionnaires.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg-Ville par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet d'exercer l'activité d'agent de registre et de transfert (cette dénomination étant remplacée par celle d'«agent teneur de registre» à compter du 1^{er} novembre 2007) conformément à l'article 24 G) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ledit article étant remplacé à compter du 1^{er} novembre 2007 par l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007 sur les marchés d'instruments financiers), et notamment la réception et l'exécution d'ordres portant sur des instruments financiers, y compris la tenue du registre pour l'émetteur, ainsi que tout autre activité autorisée.

L'objet de la Société est en outre la mise en service de systèmes informatiques et de réseaux de communications pour l'industrie des services financiers et la prestation de services s'y rapportant pour des clients luxembourgeois et non luxembourgeois. Par ailleurs, l'objet de la Société est de conclure des contrats relatifs à la prestation de tels services conformément à l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A compter du 1^{er} novembre 2007, l'objet de la Société sera l'opération de systèmes informatiques primaires du secteur financier, conformément à l'article 29-3 nouveau de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée par la loi du 13 juillet 2007 sur les marchés d'instruments financiers.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations et activités directement ou indirectement liées et jugées utiles et nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social, dans les limites de la loi.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital émis et libéré d'un million neuf cent cinq mille dollars US (1.905.000,- USD) divisé en cent quatre-vingt-dix mille cinq cents (190.500) actions, ayant une valeur de dix dollars US (10,- USD) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Réviseur d'entreprises indépendant

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la Société est constituée par un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si le conseil d'administration est composé d'un membre unique, la Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique.

Art. 13. Réviseur d'Entreprises Indépendant. Les opérations et les livres de la Société seront supervisés par un réviseur d'entreprises indépendant. Celui-ci sera nommé par le conseil d'administration pour une période déterminée par le conseil d'administration et jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Ce réviseur d'entreprises indépendant doit rester en service jusqu'à ce qu'il soit reconduit dans sa fonction ou que son successeur soit nommé.

Le réviseur d'entreprises indépendant peut-être révoqué par le conseil d'administration à tout moment, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Si la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 20^{ème} jour du mois d'avril de chaque année à 16 heures heure locale.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le réviseur d'entreprises indépendant peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points supplémentaires à l'ordre du jour de l'assemblée générale par avis envoyé cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les résolutions prises par l'actionnaire unique sont documentées par un procès-verbal.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au réviseur d'entreprises indépendant qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Le notaire soussigné qui parle l'anglais déclare que le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Beythan, J. Vanhoutte, P. Permantier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2007, Relation : EAC/2007/10128. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 22 août 2007.

P. Serres.

Référence de publication: 2007100521/239/707.

(070114001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

Compagnie Commerciale et Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 60.024.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 2 février 2006 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration appelle à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Hardouin Beck, né le 5 janvier 1948 à Strasbourg (France), architecte, demeurant 20, rue de Lorraine à F-67450 Lampertheim (France) qui est chargé de la gestion journalière de la société avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2 février 2006.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007100519/6485/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07860. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070113607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Libo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 59.814.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2007

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société B D O COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme réviseur d'entreprise pour une année, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Freddy Thyès.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, qui viennent à échéance, à savoir:

M. Egon Seywert, président, demeurant à 1, rue de l'Eglise, L-3378 Livange

Mme Géraldine Weber, administrateur, demeurant à 1, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines

M. Gast Zangerlé, administrateur, demeurant à 211, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg

M. Jean-Paul Ternes, administrateur, demeurant à 43, Domaine op Hals, L-3376 Leudelange

M. Dirk Sumkötter, administrateur, demeurant à 1, rue Aloyse Ludovissy, L-5898 Syren

pour une nouvelle période d'un (1) an, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2007.

E. Seywert

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2007100517/1196/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03465A. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Par Trois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 125.535.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2006

L'assemblée générale conformément à l'article 6 des statuts procède à la nomination d'administrateurs suivants:

- Monsieur Guy Hoffmann avec adresse professionnelle à 50, avenue J-F Kennedy L-2951 Luxembourg pour un mandat qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

- Monsieur Romain Wehles avec adresse professionnelle à 1-2 Place de Metz L-1930 Luxembourg pour un mandat qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

- Monsieur Marco Goeler avec adresse professionnelle à 7, rue St Esprit L-1475 Luxembourg pour un mandat qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

100463

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour extrait conforme

PAR TROIS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007100513/4/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Logibat S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 8A, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 100.704.

—
EXTRAIT

Il découle d'une cession de parts sous seing privé du 11 juin 2007, enregistré à Luxembourg - Société en date du 20 juin 2007, Réf: LSO CF 06800, que:

le capital de la société LOGIBAT S.à.r.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Alcindo José Lima, demeurant à L-9371 Gilsdorf, 3, rue du Pont, 100 parts

Total: cent parts sociales: 100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 11 juin 2007 la démission de:

- Monsieur Pedro Da Cruz Gomes, demeurant à L-9171 Wiltz, 19, rue des Tanneurs, de sa fonction de gérant unique de la prédite société.

- de nommer à compter du 11 juin 2007, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alcindo José Lima, prredit, dans la fonction de gérant unique de la prédite société.

- de préciser que la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique

Pour extrait conforme délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 juin 2007.

Pour le notaire

Mlle Muhovic

Référence de publication: 2007100512/203/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Bowside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.848.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société le 2 août 2007

L'Associé Unique accepte la démission de M. Raymond Melchers en tant que gérant de la Société avec effet à partir du 1^{er} août 2007.

Luxembourg le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007100524/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Rima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.723.

Ex

L'assemblée ratifie la cooptation, décidée en date du 22 mars 2007, de PATRIMONIUM CONSULTANTS Sarl, sise au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de PATRIMONIUM CONSULTANTS LIMITED.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007100529/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

GIV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.261.

EXTRAIT

La société WestLB INTERNATIONAL avec siège social au 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a cédé, en date du 1^{er} février 2007, à la société PARNELL INTERNATIONAL CORPORATION, avec siège social au PH Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, PO Box 0816-01098, Republic de Panama 1 part qu'elle détenait dans la société GIV LUXEMBOURG S.àR.L. avec siège social au 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Suite à cette cession, la société PARNELL INTERNATIONAL CORPORATION, avec siège social au PH Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, PO Box 0816-01098, Republic de Panama est propriétaire de 1 part du capital social de GIV LUXEMBOURG S.àR.L. avec siège social au 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour extrait conforme

J.-M. Debaty

Manager

Référence de publication: 2007100528/536/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Atrinity Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.289.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007099816/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04530. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.